

Le MESSAGE



Qui est Sage ? Celui qui apprend de chacun...



Chers amis,

Nous sommes heureux de vous présenter notre premier bulletin de liaison qui nous permet de vous informer des avancées de notre Commission Locale de l'Eau (Clé).

En effet, depuis janvier 2006, les représentants des 33 communes, les acteurs et les usagers de l'eau des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne, se mobilisent autour d'un objectif commun : L'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Ce projet doit nous permettre de planifier ensemble le devenir de la ressource en eau et des milieux aquatiques mais aussi des usages qui leur sont liés.

Ce projet est en route, et il nous faudra le temps nécessaire pour que chacun d'entre nous devienne de véritables acteurs pour la défense de la qualité de l'eau et des paysages de notre bassin versant.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui apportent leur concours à ce grand projet, à savoir nos partenaires financiers, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et le Conseil Régional de Bretagne, ainsi qu'à tous les membres de la Clé pour leur participation assidue, enrichissante et efficace.

Gardons à l'esprit ce proverbe africain : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ». C'est ensemble que nous obtiendrons cette victoire pour un meilleur environnement et un véritable développement durable de notre territoire.

Sommaire

-  Qu'est-ce que le SAGE ?
-  Carte d'identité du SAGE des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne.
-  Les rencontres de la Clé.

Jean-François RICHEUX,
Président de la Clé
Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
Maire de Saint-Père Marc en Poulet



Qu'est-ce que le SAGE ?

UN OUTIL RECENT ET NOVATEUR

Parce que les rivières, les nappes et milieux aquatiques continentaux et littoraux subissent aujourd'hui de nombreuses pressions d'usages, la loi sur l'eau de 1992 propose une démarche visant à mieux partager la ressource en eau. Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, au-delà des frontières administratives et des oppositions d'intérêt, rassemble riverains et usagers sur un territoire cohérent autour d'un projet commun : **satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteintes irréversibles à l'environnement.**

⇒ UNE INITIATIVE LOCALE

Ce sont les **acteurs locaux** qui demandent le lancement du SAGE, qui définissent les solutions d'aménagement et de gestion de l'eau et des milieux naturels, et qui infléchissent leurs pratiques.

⇒ UN GUIDE POUR TOUS LES ACTEURS DE L'EAU

Un SAGE définit très précisément des objectifs et des priorités d'actions pour être opérationnel et apporter ainsi des réponses concrètes et des règles communes pour une gestion collective et pérenne de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Chaque SAGE identifie les actions à mener, les acteurs qui doivent les réaliser et dans quels délais.

⇒ UN PERIMETRE BIEN DEFINI

Trois grands principes motivent le choix du périmètre :

- La recherche d'une cohérence physique,
- La faisabilité d'une gestion concertée en fonction du contexte institutionnel local,
- La recherche d'une taille opérationnelle.



⇒ UNE PORTEE JURIDIQUE

Le SAGE a une **portée réglementaire**. Il est opposable à l'administration (Etat, collectivités locales et établissements publics), c'est à dire que le SAGE détermine des objectifs, par exemple de protection de la ressource en eau, que les services publics sont tenus de prendre en compte dans leurs décisions.

⇒ UNE DEMARCHE DE LONGUE HALEINE

La mise en œuvre d'un SAGE se décompose en **3 phases** :

- Une phase préliminaire (définition du périmètre du territoire d'étude et de la CLE)
- Une phase d'élaboration (définition des orientations du SAGE)
- Une phase de suivi (application des préconisations du SAGE)

Un cadre réglementaire : la Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 adoptée par le Conseil et le Parlement européen définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen.

Objectifs environnementaux : atteindre le **bon état écologique des eaux d'ici 2015** et aussi :

- Gérer de façon durable les ressources en eau,
- Prévenir toute dégradation des écosystèmes aquatiques,
- Assurer un approvisionnement suffisant en eau potable de bonne qualité,
- Réduire la pollution des eaux souterraines,
- Réduire les rejets des substances dangereuses et supprimer les rejets des substances dangereuses prioritaires,
- Contribuer à atténuer les effets de la sécheresse et des inondations.

Carte d'Identité du SAGE des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne

Superficie : 418 km².

Territoire : Bassins versants du Guyoult, du Bief Jean, du Meleuc et du Cardequin, soit 33 communes dont 23 entièrement.



Qui pilote le SAGE ?

La Commission Locale de l'Eau, présidée par Jean-François RICHEUX, est composée de 3 collèges :

- Celui des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.
- Celui des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations.
- Celui des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.



Qui fait quoi ?

Le SAGE s'organise autour de 3 pôles interdépendants :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) : assemblée délibérante chargée d'élaborer le SAGE, elle définit les axes de travail, les décisions stratégiques, consulte les partenaires institutionnels et organise la mobilisation des financements.

Le Bureau de la CLE : comité exécutif représentatif de la CLE, il synthétise les travaux des différentes commissions thématiques et prépare les travaux de la CLE.

Les 4 Commissions Thématiques : suivies par les vices président du SAGE, l'objectif est de définir et de travailler sur les principaux enjeux :

Les étapes :

La démarche SAGE a émergé en 2002 sur les bassins côtiers de la Région de Dol. Plusieurs dates ont marqué la mise en place du projet :

Consultation des communes	21 février 2003
Consultation du Comité de Bassin	3 juillet 2003
Arrêté de périmètre	26 septembre 2003
Arrêté de la Clé	27 octobre 2004
Réunion institutive	26 novembre 2004
Mise en place de la cellule animation	1 ^{er} janvier 2006

- Commission Qualité de l'Eau, présidée par M. Charles BOURDAIS.
- Commission Ressource en Eau et Gestion quantitative, présidée par M. Roger DUFRESNE.
- Commission Milieux Aquatiques, présidée par Mme Marie-Christine LEFRANCOIS.
- Commission Littoral, présidée par M. Gérard SALARDAINE.

Aujourd'hui, nous sommes dans la phase d'élaboration du SAGE :



Validation finale

Choix de la stratégie

Scénarios et tendances

Etat des lieux et diagnostic global

Quelle structure porte le projet ?

Si la Clé est l'organe décisionnel du SAGE, elle n'a cependant pas la maîtrise juridique du projet. Le SAGE doit donc être porté par une structure juridique.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort, compte tenu de son périmètre, est apparu comme l'organisme le plus légitime à assurer ce rôle et a donné son accord par délibération le 10 mars 2005.



Les rencontres de la Clé

Depuis janvier 2006, les membres de la Clé se sont régulièrement réunis afin d'établir en concertation un diagnostic faisant état de la qualité des eaux et des milieux aquatiques et répertoriant l'ensemble des usages sur le bassin versant.



Exemple de fonctionnement d'une exploitation agricole : La Bégaudière, Dol de Bretagne le 11 avril 2006



Les membres du bureau - la gestion du Syndicat du Guyoult et de l'Association des Dignes et Marais le 7 février 2006



La gestion de l'eau au Domaine des Ormes, le 19 avril 2006

Afin d'avoir une approche concrète des enjeux du territoire, d'approfondir notre connaissance sur la richesse et le fonctionnement des milieux aquatiques, et d'explicitier le rôle de chaque acteur, les membres de la Clé sont régulièrement invités à se retrouver au cours de visites de terrain où coopération et convivialité sont les maîtres mots.

Découverte du milieu littoral en baie du Mont Saint Michel, le 28 juin 2006



Ces réunions et ces visites de terrain nous ont ainsi permis de déterminer les enjeux spécifiques au territoire du SAGE.

Les Enjeux du SAGE : La Baie du Mont-Saint-Michel est un espace très vaste situé entre terre et mer où l'on retrouve une mosaïque de milieux et d'usages. Elle est le réceptacle de 5 bassins principaux : les bassins côtiers de la Région de Dol de Bretagne, le Couesnon, la Sélune, la Sée et les côtiers Granvillais.

Les Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne rencontrent **des enjeux forts :**

- Alimentation en eau potable,
- Améliorer la qualité des eaux superficielles,
- Reconquérir les milieux aquatiques,
- Préserver les écosystèmes littoraux,
- Concilier activités économiques et gestion de l'eau.

La prise de conscience des enjeux environnementaux liés à la qualité de l'eau, nécessite une concertation et une coopération de l'ensemble des acteurs du territoire, aboutissant à la mise en place d'outils de planification efficaces et pérennes.

Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez nous :

SAGE des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne
3 Bd Planson BP 36
35 120 DOL DE BRETAGNE
Tel : 02.99.80.75.79 Fax : 02.99.80.91.28
sage_bcdol@yahoo.fr

Jean-Francis RICHEUX, Président de la Clé.

Elodie BOUCHER, Animatrice-Coordnatrice.

Karine HAVARD, Secrétaire-Comptable.

